

25 septembre 2020

L'IRSN licencie une spécialiste de la catastrophe de Fukushima



La catastrophe de Fukushima peut avoir des conséquences insoupçonnées. La nouvelle est devenue publique le 23 septembre 2020 à la suite de la parution d'un article dans *Le canard enchaîné* : une chercheuse au Laboratoire des Sciences Humaines et Sociales de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), Dr Christine Fassert, a été licenciée le 16 juin dernier pour faute grave. Selon le célèbre canard, celle-ci a été renvoyée à cause d' « une insubordination récurrente avec défiance vis-à-vis de [sa] hiérarchie » et « un comportement inadapté ».

Réaction en chaîne, ce licenciement a conduit David Boilley, physicien nucléaire très impliqué dans la recherche d'informations sur la catastrophe de Fukushima, à démissionner du Comité d'Orientation des Recherches (COR) de l'IRSN où il représentait l'[Acro](#) (association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest).

Alors que s'est-il passé pour en arriver là ? Le blog de Fukushima a toujours regardé l'IRSN avec méfiance car, depuis 2011, nous avons observé un double langage dans la communication ou les publications de cette institution réputée : d'un côté, un discours scientifique argumenté, et de l'autre des failles de crédibilité allant quelquefois jusqu'au mensonge avéré. Dans tous les cas, on perçoit bien que le mot d'ordre de la direction de l'IRSN est la minimisation à tous crins des risques liés à l'exposition à la radioactivité.

C'est là que le bât blesse. Quand on fait de la recherche et qu'on est honnête, on peut difficilement accepter de voir les résultats de ses travaux modifiés pour des raisons d'ordre politique. C'est justement ce dont se plaint Christine Fassert qui s'était impliquée dans le [projet de recherche Shinrai](#) visant à étudier les conséquences sociales, politiques, éthiques de l'accident de Fukushima. Mais, alors que la confiance est un thème qui la fascine, elle se demande si le nucléaire est compatible avec la démocratie. Les informations provenant de la société civile doivent-elles être prises en compte ? « L'accident de Fukushima a eu pour importante conséquence de rouvrir la controverse sur les faibles doses », écrit-elle aussi dans un [article](#) publié en mars dernier. Ce thème est très sensible à l'IRSN car l'institut communique imperturbablement depuis sa création en 2001 sur le fait que les faibles doses ne sont pas dangereuses pour la santé, ou alors que l'on ne peut rien dire pour l'instant et que la recherche va bientôt répondre à cette question. Seulement, au bout de plusieurs décennies, et alors même que de nombreuses études prouvent que les faibles doses présentent un risque pour la santé, le discours de l'IRSN reste le même : on ne peut rien affirmer !

La goutte qui a fait déborder le vase est le refus de l'IRSN de la publication d'un article que Christine Fassert s'appêtait à transmettre en février à la revue « Les Annales des Mines ». Le motif invoqué par l'IRSN est que son travail semblait « mettre en défaut l'expertise institutionnelle par rapport à la contre-expertise ». La chercheuse avait déjà donné le ton dans des propos rapportés par [Libération](#) sur la catastrophe de Tchernobyl dans une sorte d'autocritique où, affirmant que les scientifiques locaux avaient « constaté une baisse générale dramatique du

niveau de santé des enfants : le nombre d'enfants "pratiquement sains" a diminué de 80% en 1985 à 20% en 2000», «ces données "locales" ne furent pas reprises en compte par les rapports que nous avons appelés "institutionnels"».

La chercheuse a donc refusé d'accepter des modifications de son article qui pouvaient aller jusqu'à la censure de phrases. C'est tout à son honneur. La science ne fait pas bon ménage avec le dogme. L'affaire est portée aux Prudhommes, il sera intéressant d'en voir l'aboutissement.

Quant à David Boileau qui soutient Christine Fassert, sa démission du COR est expliquée sur le site de l'ACRO : « Cet évènement est très inquiétant car il montre que l'Institut n'est pas disposé à accepter des résultats de recherches qui remettent en cause ses préjugés. Ce n'est pas la seule personne à avoir subi la rigidité de cet institut, mais c'est la première fois que cela conduit à un licenciement, ce qui est proprement scandaleux. »

Pour une information plus complète sur cette affaire, nous reproduisons ici sa lettre de démission, publiée initialement [sur le site de l'Acro](#), qui évoque le problème de la non prise en compte des auto-évacués de la catastrophe de Fukushima dans les études institutionnelles :

« Madame la Présidente,

Suite au licenciement d'une chercheuse de l'IRSN, je souhaite démissionner du COR. Si l'IRSN n'est pas capable d'accepter des voix singulières en interne, il ne peut pas s'ouvrir à la société.

[Dans son avis sur le post-accident](#), le COR, avait souligné, pour le volet « populations et gouvernance » : « Le GT pense qu'il serait important de mener des recherches sur ce sujet en prenant en compte les avis de toutes les catégories de population. Les auto-évacués échappent au suivi officiel au Japon et à la plupart des études et recherches auxquelles l'IRSN participe. Le retour d'expérience ne peut pas se limiter à la seule population qui souhaite rester sur place ou rentrer, peu représentative de l'ensemble des populations affectées par un accident nucléaire grave. L'IRSN gagnerait à élargir le champ de ses études et recherches ou à se rapprocher d'autres programmes impliquant toutes les personnes affectées par la catastrophe, y compris celles qui ne souhaitent pas rester sur place ou rentrer. »

En cas d'accident nucléaire en France, l'IRSN ne pourra pas choisir parmi les populations affectées. La participation de toutes les parties prenantes sera nécessaire. La chercheuse licenciée est justement la seule personne de l'institut qui s'intéressait à toutes les catégories de population, le programme des « dialogues » n'ayant sélectionné que des personnes en accord avec le paradigme dominant à l'IRSN.

J'ai déjà eu l'occasion plusieurs fois, au sein du COR, d'interroger et d'alerter sur la liberté de publier et de communiquer des chercheurs de l'IRSN, en vain. Jamais le COR n'a accepté d'en débattre.

Depuis le début du COR, j'ai œuvré pour plus d'ouverture et la prise en compte des demandes de la société. J'ai participé à quasiment tous les GT et j'en ai présidé deux. Mais je crains que tout ce travail ait été vain et que l'IRSN ne soit pas prêt à s'ouvrir sincèrement. Dans ces conditions, je ne vois pas d'autre solution que de démissionner du COR.

Bien à vous,

David Boileau »

<http://www.fukushima-blog.com/2020/09/1-irsn-licencie-une-specialiste-de-la-catastrophe-de-fukushima.html>